

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des
Services Techniques

U9

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention entre la Ville de Gennevilliers et le prestataire de collecte de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine afin d'accéder à la déchetterie de Gennevilliers

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte en date du 17 août 2015,

Vu les statuts du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers,

Vu le règlement intérieur du réseau des déchèteries fixes des Hauts-de-Seine,

Vu le projet de convention autorisant les services techniques de la Ville de Gennevilliers et le prestataire de collecte de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine à accéder à la déchetterie de Gennevilliers

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Sycotom gère les déchetteries fixes et mobiles des Hauts-de-Seine,

Considérant que les déchetteries fixes sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels et que dans ce cadre, les services techniques de la Ville de Gennevilliers disposent de badges leur permettant d'accéder à la déchetterie de Gennevilliers, selon les conditions définies par le règlement intérieur des déchetteries,

Considérant que même si l'accès des services techniques à la déchetterie de Gennevilliers est bien prévu dans le règlement intérieur qui en liste les conditions, aucun document juridique n'encadre actuellement cette possibilité,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la convention autorisant les services techniques de la Ville de Gennevilliers et le prestataire de collecte de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a accéder à la déchetterie de Gennevilliers, telle que jointe à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023